

Projet de territoire à très basses fuites d'azote Anse de Locquirec et Baie de la Lieue de Grève

**Territoire : « Bassins versants du Douron et du Dourmeur » et
« Bassins versants de la Lieue de Grève »**

Dispositif « gagnant-gagnant »

**Action : Réalisation de l'entretien mécanique sous les clôtures
après leur installation en zone sensible**

L'objectif de ce programme est de reconnaître d'une part, les bonnes pratiques et, d'autre part, l'engagement dans le projet des agriculteurs volontaires. Cette reconnaissance se traduit par l'attribution de temps de travaux orientés vers l'environnement ou l'agro-environnement et effectués par des ETA ou des CUMA ou d'autres entreprises du territoire. Dans le cas présent, il s'agit de réaliser une fauche d'entretien sous les clôtures qui ont été installées en zone sensible suite à la suppression d'une zone d'abreuvement direct et/ou de l'installation d'un système d'abreuvement aidé par le SMT en contrepartie de l'engagement à empêcher l'accès des animaux directement aux cours d'eau.

Intérêt environnemental :

La divagation des animaux en bordure ou dans le cours d'eau contribue aux risques de transfert d'azote et de phosphore vers le réseau hydrographique. La mise en défend de ces parcelles et la mise en place d'un système d'abreuvement approprié permet d'éliminer ces risques.

Objectif :

Au-delà des risques de transferts d'azote et de phosphore, l'accès direct du bétail au cours d'eau entraîne l'apport de pathogènes et de toxines dans la rivière et peut alors engendrer la contamination de troupeaux s'abreuvant avec cette eau « souillée » en aval. L'installation de clôtures permet de gérer des risques tant environnementaux que sanitaires. La gestion du développement de la végétation sous les clôtures va parfois être rendu délicate par la présence d'une zone humide ou par la proximité du cours d'eau interdisant alors tout traitement chimique. L'objet est donc ici de proposer la réalisation de l'entretien mécanique avec du matériel adapté.

Période de réalisation :

Les travaux ne pourront être réalisés de début mai à fin juin afin de ne pas nuire à la nidification. Il est par ailleurs recommandé de ne pas les réaliser en période hivernale.

Les périodes favorables sont donc de mars à avril puis de juillet à octobre.

Itinéraire technique :

Le prestataire est chargé de réaliser l'entretien sous les clôtures dans de bonnes conditions (pas de dégradation de la parcelle et des berges).

Matériel nécessaire :

Le prestataire présentera les méthodes qu'il compte utiliser en décrivant le matériel.



Exemple de matériel - Source Internet



Exemple de matériel - Source Internet

Point de vigilance :

Il est demandé d'éviter toute projection de végétation dans les cours d'eau. En cas de projection il est demandé d'extraire la végétation du cours d'eau. Par ailleurs une mise en retrait de la végétation est préconisée si les volumes sont importants afin d'éviter leur transfert dans le cours par ruissellement lors d'épisodes orageux par exemple.